Image not found or type unknown

Pret entreprise-caution personnelle-vente parts societe

Par **Stephmillesime**, le **23/04/2015** à **14:56**

Bonjour,

En 2011 je contracte un emprunt bancaire de 25000€ sur 5 ans pour la création de mon commerce en EURL avec une garantie OSEO et une caution personnelle à hauteur de 50% dans la limite de 12500€.

En 2013, je vends par acte sousing privé 100% des parts sociales dont l'article 8.3 précise:"Le cessionnaire cautionne personnellement le remboursement de l'emprunt bancaire jusqu'a extinction de celui-ci."

Aujourd'hui je reçois un courrier avc AR de mise en demeure de la banque pour les échéances impayées (1500€)

D'autre part, j'ai découvert par le biais de ce courrier que le pret a été renégocié sur les mensualités revues à la baisse de 50% soit une durée suplémentaire de 2 ans.

La banque aurait-elle due m'informer et/ou demander mon accord pour cette renégotiation?
Que dois-je faire pour éviter ma mise en recouvrement?
Quels sont les recours possibles?

Merci d'avance pour vos conseils

Cordialement
Steph

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés